

Inventaire

L'*inventaire* est le propre des collections, à l'origine de leur étude, et fait partie des missions du musée, telles que définies en 1793. Il facilite le travail du chercheur. Il est par ailleurs exigé par le ministère lors du récolement décennal. L'informatisation de l'inventaire permet d'optimiser le temps de recherche et peut également servir de base à divers contenus pour le web ■

Souhaitée par le ministère avec le méta-moteur développé sur le site culture.fr, l'informatisation fait également partie des ambitions européennes ■

Un inventaire scientifique

L'inventaire de musée répond à des normes bien précises qui se doivent d'être respectées. Une mauvaise saisie des données nécessiterait de reprendre l'ensemble du travail et se révélerait donc préjudiciable à l'établissement ■

Le Cabinet Piette-Pommier, fort de l'expérience de ses membres en techniques d'inventaire et manipulation des œuvres, vous propose de coordonner la réalisation de votre inventaire en assistant l'équipe scientifique dans cette tâche ou en effectuant un travail d'encadrement de personnel ■

L'informatisation

De nombreux logiciels existent sur le marché pour réaliser des inventaires, mais les problèmes actuels d'inter-opérabilité des bases, c'est-à-dire de compatibilité nécessitent des compétences adaptées pour un choix pertinent ■

De par nos compétences en multimédia et en médiation culturelle, nous sommes les plus à même de vous conseiller sur la réalisation technique de votre inventaire numérique et de vous proposer des solutions d'utilisation pour votre site Internet afin d'exploiter pleinement les possibilités de votre base de données ■